



DEMANDE DE DÉPÔT DIRECT DU REMBOURSEMENT DE LA TPS/TVH POUR HABITATIONS NEUVES

REMARQUE : Dans ce formulaire, le texte inséré entre parenthèses carrées reflète le texte de la version originale imprimée.

Utilisez ce formulaire pour demander le dépôt direct de votre remboursement de TPS/TVH pour habitations neuves si vous nous soumettez le formulaire GST190, «Demande de remboursement de la TPS/TVH pour les maisons achetées d'un constructeur» ou GST191, «Demande de remboursement de la TPS/TVH pour les maisons neuves construites par le propriétaire».

Vous **ne pouvez pas** utiliser ce formulaire si :

- vous êtes un constructeur qui paie ou crédite le remboursement aux acheteurs;
- le constructeur vous a payé ou crédité le montant du remboursement.

Une fois que vous aurez rempli ce formulaire, envoyez-le-nous avec le formulaire GST190 ou GST191.

continuez à la page suivante →

Partie A – Renseignements généraux (en lettres moulées)

Nom de famille		
Prénom		
Adresse postale		
Ville	Province/Territoire	Code postal
Numéro d'entreprise (si vous en avez un) RT		

Cochez la case appropriée (cochez une seule case).

Maison construite par le propriétaire
(formulaire GST191)

Type 2
Acheteur (bâtiment et terrain) (section C du formulaire GST190)

Type 3
Coopérative d'habitation (section C du formulaire GST190)

Type 5
Maison sur un terrain loué (section C du formulaire GST190)

Partie B – Renseignements sur l'acheminement du dépôt direct (voir les instructions à la page 6 [au verso])

Fournissez vos renseignements bancaires dans les cases ci-dessous **ou** joignez à ce formulaire un chèque en blanc encodé portant la mention «NUL» au recto.

Nom de l'institution financière

continuez à la page suivante →

Adresse de l'institution financière		
Ville	Province/Territoire	Code postal
Noms du ou des titulaires du compte		

No de la succ.

--	--	--	--	--

No de l'inst.

--	--	--

Numéro de compte

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Partie C – Attestation

Je demande et autorise le ministre à déposer dans le compte indiqué à la partie B mon remboursement de la TPS/TVH pour habitations neuves.

Je déclare que les renseignements donnés dans ce formulaire sont, à ma connaissance, vrais, exacts et complets et que je suis la personne qui a signé à la section E du formulaire GST190 ou la section F du formulaire GST191.

Nom					
Signature					
Année		Mois		Jour	

«Loi sur la protection des renseignements personnels»,
Fichier de renseignements personnels RND/P-PU-091

continuez à la page suivante →

Renseignements sur le dépôt direct

Conditions à respecter

Vous pouvez utiliser ce formulaire seulement pour demander que votre remboursement de la TPS/TVH pour habitations neuves soit déposé directement dans votre compte. Pour en savoir plus sur le dépôt direct des autres remboursements que vous recevez de nous, communiquez avec nous au **1-800-959-7775**. Vous pouvez également visiter notre site Web à **www.arc.gc.ca**.

Seuls les particuliers qui nous envoient directement le formulaire GST190, «Demande de remboursement de la TPS/TVH pour les maisons achetées d'un constructeur», ou le formulaire GST191, «Demande de remboursement de la TPS/TVH pour les maisons neuves construites par le propriétaire», peuvent soumettre cette demande de dépôt direct. Vous **ne pouvez pas** nous la soumettre si vous recevez le remboursement du constructeur, ou si vous êtes un constructeur qui paie ou crédite le remboursement aux acheteurs.

Si votre institution financière nous informe d'un changement au numéro de l'institution, de la succursale ou du compte, nous pourrions déposer le remboursement selon ces nouveaux renseignements. Si nous ne pouvons pas le déposer, nous enverrons un chèque à l'adresse indiquée sur votre formulaire GST190 ou GST191.

Votre compte doit être tenu dans une institution financière au Canada et contenir des fonds en dollars canadiens.

Avantages du dépôt direct

Le dépôt direct est une méthode sûre, pratique, fiable et rapide vous permettant de recevoir votre remboursement de la TPS/TVH pour habitations neuves.

Contrairement aux chèques, les dépôts directs ne peuvent pas être perdus, volés ou endommagés.

La confidentialité est assurée.

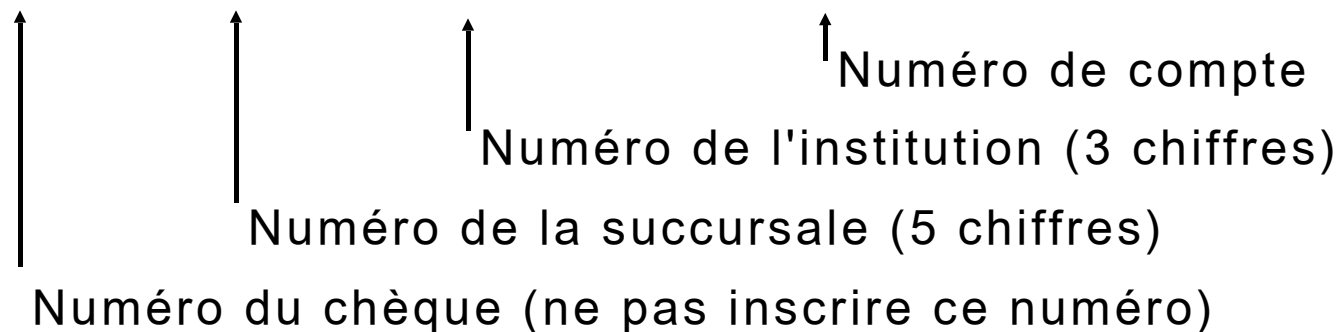
Normalement, le paiement est déposé directement dans votre compte le jour où nous vous aurions posté votre chèque.

continuez à la page suivante →

Comment remplir la partie B – Renseignements sur l'acheminement du dépôt direct

Inscrivez dans les cases le numéro de succursale, le numéro de l'institution et votre numéro de compte au complet (voir l'exemple ci-dessous). Vous trouverez ces numéros dans votre livret de banque, sur votre relevé bancaire, sur votre bordereau de dépôt codé ou sur un chèque. Vous pouvez également communiquer avec votre institution financière pour obtenir ces renseignements.

⑈ 999 ⑈ ⑆ 99999 ⑈ 999 ⑆ 999 ⑈ 999 ⑈ 999 ⑈ 9 ⑈



OU

- Joignez à ce formulaire un chèque en blanc encodé portant la mention «NUL» au recto.